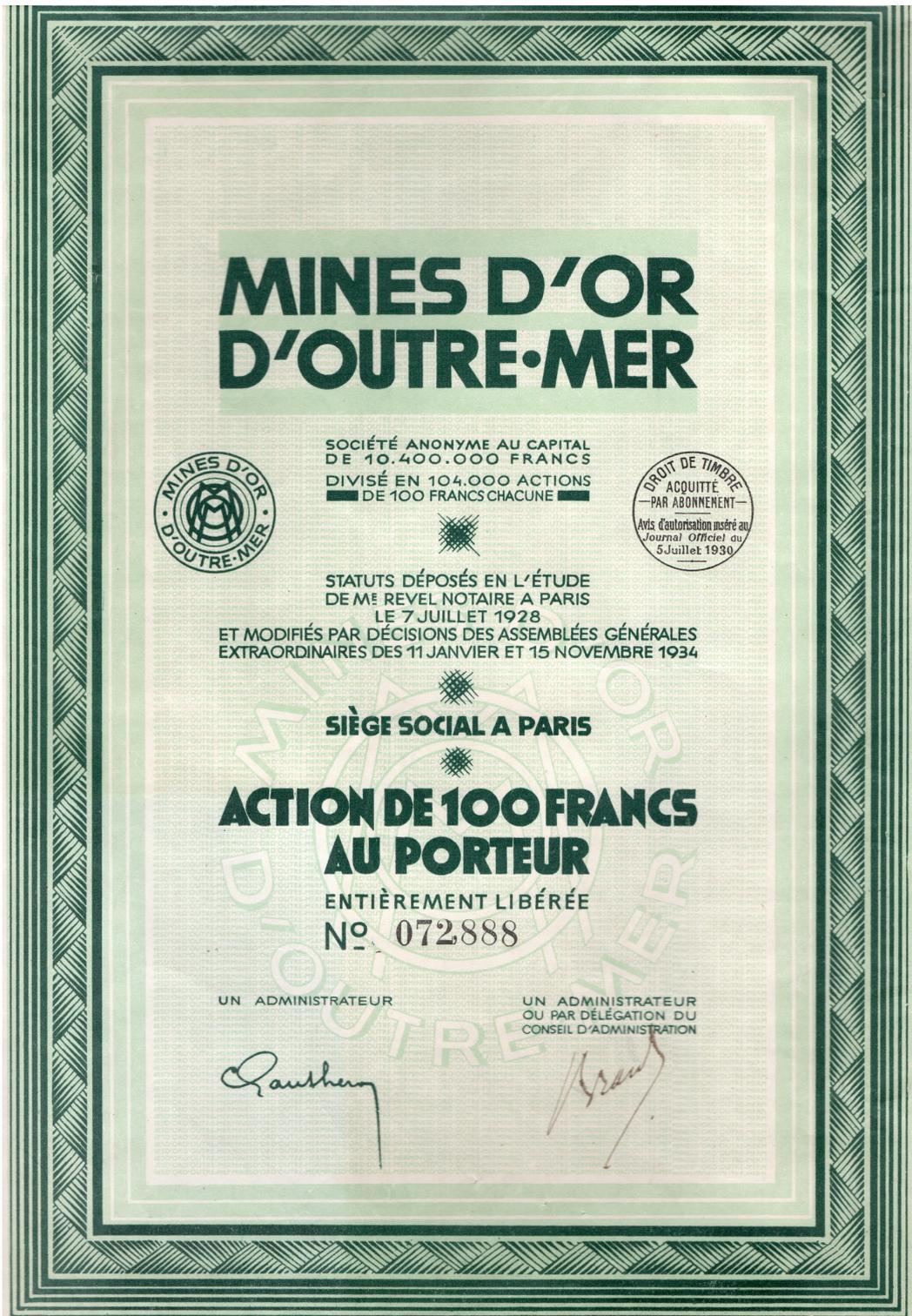


Publié le 19 mars 2015.
Dernière modification : 29 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

MINES D'OR D'OUTRE-MER (1934-1942)

Suite de la [Société des mines d'or de Tchépone \(Laos\)](#).



[Coll. Jacques Bobée](#)

MINES D'OR D'OUTRE-MER

Société anonyme au capital de 10.400.000 de fr.
divisé en 104.000 actions
de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 23 juillet 1930

Statuts déposés en l'étude de M^e Revel, notaire à Paris,
le 7 juillet 1928
et modifiés par décisions des A.G.E. des 11 janvier et 15 novembre 1934

*

Siège social à Paris

*

ACTION DE 100 FRANCS

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Claude Gautheron

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Brard

Régie Imp. Créte, Corbeil

MINES D'OR D'OUTRE-MER



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL
DE 10.400.000 FRANCS
DIVISÉ EN 104.000 ACTIONS
DE 100 FRANCS CHACUNE



STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE
DE M^e REVEL NOTAIRE A PARIS
LE 7 JUILLET 1928

ET MODIFIÉS PAR DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRES DES 11 JANVIER ET 15 NOVEMBRE 1934

SIÈGE SOCIAL A PARIS

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
N^o 07886

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR
OU PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Caubery

[Signature]

Idem
PART DE FONDATEUR
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Claude Gautheron
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : X (également
signataire du titre Étains de l'Indochine)
Régie Imp. Crété, Corbeil

INDO-CHINE
Société des mines d'or d'Outre-Mer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1934)

Telle est la nouvelle raison sociale qui a été adoptée par une récente assemblée
extraordinaire des actionnaires de la Société des mines d'or de Tchépone.

Mines d'or d'Outre-Mer
(Anciennement Mines d'or de Tchépone)
(*L'Information d'Indochine. Économique et financière*, 13 avril 1935)

Les actionnaires, réunis le 20 mars en assemblée ordinaire ont approuvé les comptes
de l'exercice 1933, ne comportant pas de profits et pertes, cet exercice ayant été
consacré, comme les précédents, à la continuation des travaux. Des renseignements
techniques seront communiqués à l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice
1934.

Le conseil d'administration tel qu'il a été nommé par l'assemblée est composé de
MM. [Claude] Gautheron [anc. dir. des Charb. du Tonkin porté à la tête des Charb.
d'Along et Dong-Dang], [René] Brard [Étains et wolfram du Tonkin (EWT)], [Marc]
Dandolo [prospecteur d'origine auvergnate, dir. de l'*Avenir du Tonkin*], Faure-Beaulieu,
[Alexandre] de Lafaulotte ¹, [Jean] Réveillaud ² et Tuteners [*sic* : *Tuteleers*]. D'autre part,
l'assemblée a pris acte de la démission de MM. [Jules] Bordeaux ³ et [Gaston] de
Fommervault.

SIAM
Sté des mines d'or d'Outremer

¹ [Alexandre de Lafaulotte](#) (1876-1957) : administrateur des Étains et wolfram du Tonkin, de la SICAF et
autres sociétés indochinoises. Ancien des Mines d'or de Tchépone.

² Fils d'Eugène Réveillaud (1851-1935), député, puis sénateur de la Charente-Inférieure, Jean Réveillaud
(1876-1966), fut lui-même maire de Saint-Jean-d'Angély (1944-1959), puis sénateur de la Charente-
Maritime (1948-1955). Il avait épousé sa coreligionnaire protestante Alice Salathé, fille du Dr Auguste
Salathé (1849-1935), président des Étains de Kinta (Malaisie), et de Mme, née Dietz.

³ Jules Bordeaux (1875-1939) : officier d'artillerie, puis administrateur de plusieurs filiales indochinoises
du groupe Fommervault (Charbonnages de Ninh-Binh, Charbonnages d'Along et Dong-Dang, Société
minière du Cambodge, Mines d'or de Tchépone).

La fratrie des Bordeaux comprenait en outre Albert (ingénieur des mines)(mission pour l'Andavakoera à
Madagascar, la mine d'or de Pac-Lan et les mines de plomb et zinc de Chodon au Tonkin, etc.), Paul
(général), Henry (romancier, académicien français), Valentine (sœur de la Charité morte en Chine),
Marthe (épouse Ponet, romancière) et Louis (avocat).

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} avril 1935)

Cette société qui a fait suite à la Société des mines d'or de Tchépone, a surtout porté son activité au Siam en contrôlant la Société des mines d'or de Litcho. M. Jules Bordeaux, président, et M. de Fommervault, administrateur, ont démissionné. C'est M. Gautheron qui préside maintenant cette société.

Mines d'or d'Outre-Mer
(Anciennement Mines d'or de Tchépone)
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 4 mai 1935)

Séance présidée par M. Gautheron, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, MM. Lafaulotte et Brard.

M. Le Rat remplit les fonctions de secrétaire.

59 actionnaires, possédant 45.093 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes réunis, Messieurs, en assemblée générale pour statuer sur les comptes et le bilan de votre société arrêtés au 31 décembre 1933, assemblée dont la date a été retardée pour permettre à votre administrateur délégué, retenu jusqu'ici pour des raisons de santé, de vous donner toutes explications utiles.

Renseignements sur l'exploitation

En ce qui concerne la situation générale, nous vous rappelons qu'au cours de votre assemblée du 20 décembre 1933, vous avez été tenus au courant des travaux poursuivis et des résultats obtenus, après trois années d'activité, sur la mine de Litcho.

Ces résultats pouvaient se résumer de la manière suivante :

Délimitation d'une zone riche entre l'étage de départ, à 285 m., et l'étage prospecté en second lieu, à 240 m.

Découverte d'une deuxième zone riche au nord de l'étage 240, par la voie de base de ce niveau et les premiers montages attaqués.

Recoupement du filon par un nouveau travers-bancs à l'étage 160.

La teneur des minerais, 40 gr. à la tonne, la simplicité du traitement par amalgamation, le tonnage à vue dans la première zone riche et les probabilités de richesse de la deuxième zone, avaient déterminé le syndicat d'études de Litcho à lever l'option consentie sur la concession originaire par ses propriétaires chinois et à constituer, pour la mise en valeur du gîte, la Société des mines d'or de Litcho.

Par application des accords antérieurs, les droits que votre société avait acquis au Siam ont été intégralement apportés à la Société de Litcho. Nous vous rappelons qu'en rémunération de ses apports, votre société se trouve disposer de 14.000 actions de 100 francs entièrement libérées et 4.200 parts de fondateur sur les 11.500 qui ont été créées.

(suite et fin)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 11 mai 1935)

En outre, pour répondre au désir exprimé par un certain nombre d'actionnaires, votre conseil d'administration a souscrit 1.000 actions de numéraire portant ainsi à 1.500.000 francs le montant de votre participation aux actions de la Société des mines d'or de Litcho.

Nous sommes heureux de vous dire que le gouvernement siamois a donné son agrément sans réserve au transfert des droits miniers à la Société de Litcho. Vous avez ainsi l'assurance que la valeur de vos apports est consolidée.

Les comptes de 1933

C'est en vous réunissant prochainement pour l'examen des comptes de 1934 que nous pourrons vous communiquer de nouveaux renseignements d'ordre technique. C'est également alors que vous aurez à fixer la présentation nouvelle de votre bilan. Celle-ci résultera de la constitution de la Société de Litcho et votre propre réduction de capital qui sont intervenues au cours de l'exercice 1934.

Nous avons donc peu d'observations à présenter sur les comptes soumis à votre approbation et dont les chiffres ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'année précédente.

Toutefois, comme nous vous l'avons déjà signalé, pendant l'exercice 1933, la créance antérieure de votre société sur l'organisme chargé de son service financier [CGFMC (Fommervault)], a été remplacée par une participation dans le produit d'un ensemble de biens et droits remis à un comité de réalisation qui comprend dans ses membres des administrateurs de la Société des mines d'or d'Outre-Mer.

Par suite de cette modification la somme de 17.912.473 fr. 12 dont il s'agit, figure désormais sous la rubrique « Participation » qui remplace la mention antérieure de « Fonds en banque ».

Le bilan de l'exercice 1934 tiendra compte des amortissements substantiels que vous jugerez à propos d'effectuer sur la participation dont il s'agit.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous prions de renouveler à votre conseil l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi de 1867, dont il a été fait usage pendant l'exercice 1933 pour des opérations de gestions courante et pour le fonctionnement du Syndicat d'Études ce Litcho.

D'autre part, en même temps que sur la nomination de votre commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur le renouvellement intégral de votre conseil.

MM. Gautheron, Brard, Dandolo, Faure-Beaulieu, de Lafaulotte, Réveillaud, Tuteleers se présentent à vos suffrages.

Votre président, M. Jules Bordeaux, est amené, pour des raisons de santé, à l'abstenir de demander le renouvellement de son mandat. Vous vous associerez à nous pour regretter son départ et lui exprimer la reconnaissance de la société.

Les mêmes raisons ont amené M. Gaston de Fommervault, après avoir donné son concours entier et actif à tous les efforts de votre conseil, à cesser de prendre part à ses délibérations

D'autre part, M. Tuteleers, nommé aux fonctions d'administrateur à titre provisoire par délibération de votre conseil, appartient également au conseil d'administration des Mines d'or de Litcho. Nous sommes certains que vous serez heureux de le voir apporter son concours à la gestion de vos intérêts.

Nous vous demandons, en statuant sur ces diverses questions, d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 1933 tels qu'ils ont été dressés par votre conseil.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Prospection	2.038.146 33

Frais de constitution	1.518.374 27
Frais de premier établissement	6.425.768 94
Impôts a recouvrer sur titres	308.743 48
Débiteurs divers	21.739 35
Participation	17.912.473 12
Caisse et banque	8.367 15
	<u>28.233.613 64</u>
PASSIF	
Capital (260.000 actions de 100 francs)	26.000.000 00
Amortissements antérieurs	1.103.368 79
Créditeurs divers	1.130.243 85
	<u>28.233.613 64</u>

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration, et celle du rapport des commissaires aux comptes, Avez-vous quelques observations à présenter ou quelques questions à poser ?

Où en sont les travaux ?

Un actionnaire. — Monsieur le président, vous vous permettiez de dire dans quelques mois quelque chose de favorable sur le gisement de la Litcho. Pourriez-vous nous dire si, depuis la dernière assemblée, vous avez eu des espérances relativement au recoupement du filon à l'étage 160 ?

M. le président. — Vous savez que le filon a été recoupé. Nous l'avons dit. Depuis, les travaux ont progressé, mais il est difficile de donner des précisions aujourd'hui en ce qui concerne la situation des travaux : ce serait anticiper sur les déclarations qui seront faites, assez prochainement du reste, à l'assemblée générale de la société des Mines d'or de Litcho. Je ne puis donc me laisser aller à de trop longues déclarations. Les choses évoluent normalement et favorablement à tous les étages.

Ce que je puis vous dire également, et qui est très intéressant, c'est que, en dehors de la prospection, le programme de constructions et d'installations de traitement qui a été élaboré par le conseil d'administration de Litcho est en bonne voie d'exécution et nous pensons qu'il pourra donner des résultats vers le milieu de cette année, disons fin juillet.

Vous obtiendrez d'ailleurs bientôt des renseignements plus complets, car notre intention, comme nous vous l'avons dit dans le rapport, est de réunir l'assemblée générale de votre société pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1934 peu de temps après l'assemblée générale de la Société des mines d'or de Litcho. Nous pourrons vous communiquer à ce moment tout ce qui aura été dit à l'assemblée de Litcho. Jusque-là, vous m'excuserez d'observer une certaine réserve.

Un deuxième actionnaire. — A quelle date l'assemblée des Mines d'or de Litcho se réunira-t-elle ?

M. le président. — Au mois de mai prochain. Nous aurons la nôtre, de toute façon, avant les vacances. A ce moment, vous aurez des renseignements plus intéressants et plus précis que ceux que je puis vous donner maintenant.

La situation de trésorerie

Un troisième actionnaire. — Au point de vue de votre bilan, je vois que vous avez 1.130.243 fr. de créiteurs divers. et seulement 8.000 fr. de disponibilités Cela ne peut-il avoir une répercussion sur la marche de la société ?

M. le président. — Non, car la société a eu depuis ce moment, comme vous le savez, des rentrées de fonds importantes.

Le troisième actionnaire. — Je ne le savais pas.

M. le président. — Vous verrez, en approuvant les comptes de l'exercice 1934, que la société a profité de rentrées de fonds importantes par la négociation de ses droits de souscription à Litcho. Sa situation de trésorerie est satisfaisante, en égard à ses besoins actuels.

Le troisième actionnaire. — Ces renseignements me rassurent. A première vue, quand on voit 8.000 fr. d'un côté, et 1.130.000 fr. de l'autre...

M. le président. — Cela, c'était au 31 décembre 1933. La constitution de la Société Litcho est intervenue en janvier 1934. La situation est complètement changée.

Le troisième actionnaire. — Peu importe ; dès l'instant que le résultat est acquis et que la situation se trouve consolidée, c'est essentiel.

[Les résolutions sont adoptées à l'unanimité. MM. Clain et Hirsch, commissaires aux comptes]

Mines d'or d'Outre-Mer

(ex : Mines d'or de Tchépone)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 août 1935)

L'assemblée ordinaire du 25 juin 1935 a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant apparaître un solde créditeur de 870.561 francs, qui a été affecté à divers amortissements.

MINES D'OR D'OUTRE-MER

Assemblée ordinaire du 7 juillet 1936

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 août 1936)

Assemblée présidée par M. Claude Gautheron, président-délégué, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : M. Journal, représentant MM. Journal et Cie, et M. A. de Lafaulotte.

M. Le Rat assure les fonctions de secrétaire.

33 actionnaires, représentant 29.004 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale pour délibérer sur les comptes et sur le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 1935.

L'assemblée des actionnaires des Mines d'or de Litcho vient, de son côté, de statuer sur les comptes de la même année. Ceci nous permet, d'après le rapport du conseil d'administration, de vous renseigner sur la marche de vos principaux intérêts

La mise en route de l'exploitation à Litcho

Tout d'abord, le transfert à la Société de Litcho, des droits miniers. que vous lui avez apportés, est définitivement consacré par le gouvernement siamois, du fait de la remise des titres définitifs de concession.

Les travaux de reconnaissance, en ce qui concerne le gisement primitif de Litcho, ont eu pour l'objet l'extension de la colonne Nord, et la reconnaissance de la mine entre les étages 160 et 240. La rencontre du minerai riche était attendue dans cette dernière zone.

Cet espoir a été réalisé et les traçages ont rencontré trois passages à teneur très satisfaisante.

En dehors de Litcho, les travaux de recherches ont commencé à Patchu et à Ivimpoy.

La mise en route de l'exploitation à Litcho a orienté les travaux beaucoup plus vers la préparation que vers les recherches proprement dites.

Les réserves à la vue s'établissaient donc, au 31 décembre 1935, à 50.000 tonnes environ de minerai à 35 grammes de teneur moyenne, sans tenir compte des tonnages situés entre les étages 160 et 240. où les travaux ne sont pas encore considérés comme suffisamment développés pour une évaluation. Ces réserves correspondent à près de quatre années d'exploitation pendant lesquelles les travaux de reconnaissance se poursuivront dans le but d'assurer un tonnage de remplacement.

L'ensemble des installations a été complètement achevé dans le courant de l'exercice 1935, sauf l'atelier de traitement des concentrés de sulfures aurifères, qui sera terminé avant la fin de l'année 1936.

Sous cette réserve, la totalité des installations était en ordre de marche à fin août 1935. Par suite de certaines formalités administratives, la mise en route effective n'a eu lieu que le 15 octobre. L'exploitation, tant à la mine qu'à la centrale électrique et à l'usine de traitement, n'a donné lieu à aucun incident d'ordre technique.

Malgré la brièveté de la période de travail, la production de 1935, tant en lingots qu'en concentrés à traiter, correspond à 45 kilogrammes d'or fin. D'autre part, la production des quatre premiers mois de 1936 atteignait 123 kg. d'or, dont 90 obtenus par amalgamation directe. La production totalisée au 30 avril 1936 était donc voisine, de 160 kg.

La Société de Litcho n'a pas considéré l'année écoulée comme un exercice d'exploitation, mais seulement comme l'achèvement de la période d'installation et de mise en route. Elle n'a donc pas établi de compte de profits et pertes. Mais il résulte des renseignements fournis aux actionnaires que le prix de revient est très satisfaisant. Même lors de la période d'extrême début, l'exploitation s'est montrée largement bénéficiaire.

D'après les indications que nous venons de vous résumer, nous pensons avoir lieu d'espérer que 1936, premier exercice productif des Mines d'or de Litcho, donnera des résultats qui permettront à votre société de recueillir bientôt les premiers fruits d'une participation dont l'intérêt ne cesse de s'affirmer à mesure du développement des travaux.

Extension de l'activité sociale

Continuant à anticiper sur l'exercice en cours, nous vous indiquons également que votre société a orienté son activité vers une nouvelle voie. Les propriétaires d'un ensemble de concessions minières, situées en Amérique du Sud, ont demandé à votre société de constituer un groupement d'études, d'en accepter la gérance et de diriger éventuellement l'exécution des travaux. Une mission de premier examen est en cours à l'heure actuelle.

Il nous a paru conforme au vœu de nos actionnaires de rechercher ainsi une activité nouvelle excluant tout risque important.

Remarques sur le bilan

Revenant au bilan de l'exercice clos, vous rencontrerez des chiffres analogues et une présentation identique à l'année précédente.

Ce cadre, conformément à la nouvelle réglementation, est celui qui, jusqu'à décision contraire de votre assemblée, se reproduira dans vos bilans successifs.

Vous savez déjà qu'il repose sur une série d'amortissements provenant de la réduction du capital social, et faisant disparaître de nombreux postes de l'actif qui se réfèrent à la période initiale de votre société.

Partant de cette base, les comptes de 1935 appellent peu d'observations.

Les impôts à recouvrer sur titres passent de 320 458 fr. 12 à 265.757 fr. 06.

Les débiteurs divers s'établissent à 344.556 fr. 15. Comme l'année précédente, la presque totalité en est constituée par 340.000 fr. figurant aux comptes de sous-participants du groupement d'études de Litcho. Votre société ayant reçu et transmis, à l'expiration du délai légal, les actions d'apport et les parts de la Société de Litcho destinées à ces sous-participants, le poste dont il s'agit disparaîtra au prochain bilan, ainsi que la somme égale qui en forme la contrepartie aux créditeurs divers.

Le portefeuille, nous vous le rappelons, contient 15.000 actions au nominal de 100 francs et 4.200 parts bénéficiaires de la Société des mines d'or de Litcho. Les actions sont évaluées au pair et l'ensemble des parts bénéficiaires à 1 franc.

Quant à la participation, elle se réfère aux droits de votre société dans un ensemble de titres et de créances en instance de réalisation. Elle a reçu, à la suite de votre réduction de capital, un premier amortissement de plus de moitié. Nous vous proposons de la poursuivre par un amortissement annuel de 5 % de son montant dont la première tranche a été portée au compte de Résultats de l'exercice qui vous est soumis

Le poste Caisse et banques mentionne une encaisse de 63.995 fr. 51.

A l'actif, en dehors du capital, les Créditeurs divers passent de 616.205 fr. 63 à 412.652 francs 08 Il convient de rappeler qu'à concurrence de 340.000 francs, il s'agit du compte d'ordre provisoire des sous-participants dont nous venons de parler.

Le compte de Résultats ne peut que faire ressortir les caractères d'un exercice d'attente.

Il ne contient, en outre de l'amortissement cité plus haut, que les frais généraux (94.648 fr. 24, dont 70.000 francs environ de frais d'administration normaux) et en atténuation, avec les intérêts perçus, les profits divers venant de la régularisation des écritures concernant les exercices antérieurs.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 septembre 1936)

Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons, Messieurs, d'approuver les comptes et le bilan ainsi établis, vous proposant en outre de réélire pour une durée de six années, MM. Bernard Faure-Beaulieu et Claude Gautheron, administrateurs sortants désignés par le tirage statutaire.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais de premier établissement	1 00
Impôts à recouvrer sur titres	265.757 06
Débiteurs divers	344.555 15

Portefeuille et participation	9.679.020 48
Caisse et banques	63.995 51
Pertes et profits 1935	459.321 88
	<u>10.812.652 04</u>
PASSIF	
Capital	10.400.000 00
Créditeurs divers	412.652 08
	<u>10.812.652 04</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	94.648 24
Amortissement. Portefeuille et participations	430.474 70
	<u>525.122 94</u>
CRÉDIT	
Intérêts et agios	1.805 65
Profits et pertes	63.995 41
Solde débiteur	459.321 88
	<u>525.122 94</u>

LA DISCUSSION

M le président. — Vous avez entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celle du rapport des commissaires aux comptes. Si vous avez des explications à demander, des observations à présenter ou des vœux à formuler, je suis à votre disposition.

La mission d'études en Amérique du Sud

Un actionnaire. — Quelles sont les concessions que vous prospectez en Amérique du Sud ?

M. le président. — Il est encore prématuré de donner des détails sur cette question. La mission est partie et elle va seulement arriver sur place. Il faut lui laisser le temps de commencer ses études, et nous pensons avoir de ses nouvelles vers la fin des vacances.

Le même actionnaire. — Ces concessions ne sont-elles pas situées au Venezuela ?

M. le président. — Non, elles ne se trouvent pas au Venezuela, mais dans une autre partie de l'Amérique du Sud.

Un deuxième actionnaire. — C'est très intéressant, mais on peut se demander par quel élément de trésorerie vous allez financer cette mission.

M. le président. — La question ne se pose pas. Nous apparaissions simplement comme gérant du groupement qui dirige les études et doit apprécier la valeur des renseignements données par les apporteurs de l'affaire. Mais nous n'avons pas eu à

fournir de capitaux importants. D'ailleurs, vous savez que notre trésorerie ne nous le permettrait pas.

Le même actionnaire. — Vous ne pensez pas liquider des actions Mines d'or de Litcho pour financier cette affaire en Amérique du Sud ?

M. le président. — Pas du tout.

L'actionnaire. — Car les Mines d'or de Litcho prennent une tournure excellente.

La politique du conseil

M. le président. — Oui. J'ajouterai que le conseil n'a nullement l'intention d'immobiliser à longue échéance les fonds qui rentreront dans la caisse de la société du fait de sa participation dans les Mines d'or de Litcho.

Dès que les exigences du bilan auront été satisfaites par l'application des amortissements nécessaires, le conseil mettra à la disposition des actionnaires les fonds disponibles.

Toutefois, il apparaît opportun à votre conseil de profiter de ses relations et de sa compétence pour rechercher de nouvelles affaires dont votre société pourrait assurer la gérance, sans avoir à apporter elle-même des capitaux importants C'est la raison pour laquelle votre conseil a accepté de s'occuper de la mission, dont il vous été parlé, en Amérique du Sud.

Le même actionnaire. — Je considère tout ceci comme excellent, sous la réserve, naturellement, qui n'y ait pas de réalisation de titres des Mines d'or de Litcho.

M. le président. — D'accord ; du reste, nous croyons que les actionnaires désirent avant tout la répartition d'un dividende.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes ont mises aux voix et adoptées à l'unanimité. [...]

Mines d'or d'Outre-Mer

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 août 1937)

L'assemblée ordinaire du 6 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Le compte de profits et pertes fait apparaître un **solde déficitaire de 512.102 fr.**

L'assemblée a réélu administrateur M. Jean Réveillaud et ratifié la nomination aux mêmes fonctions de M. Jean Coueslant⁴.

Mines d'or d'Outre Mer

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 9 juillet 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront présentés à l'assemblée du 5 juillet, se traduisent, après l'amortissement de 5 % qui est pratiqué chaque année et après déduction des différentes charges sociales, par un **solde déficitaire de 243.120 francs.**

⁴ Jean Coueslant : né le 12 novembre 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis *Auguste* Coueslant, alors directeur de l'*Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur. Blessé de guerre en 1915. Muté au Tonkin en 1916. Avocat à Haïphong. Directeur du contentieux (1937) à la Banque de l'Indochine qu'il représenta au conseil d'une dizaine de sociétés. Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dyptique (maison de senteurs).

Mines d'or d'Outre-mer
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1939)

Les comptes de l'exercice 1938, approuvés par l'assemblée du 20 juillet, accusent une perte de 4.391.178 fr. qui porte à 5 millions 605.723 fr. le déficit total.

Quitus de sa gestion a été donné à M. Marc Dandolo, administrateur démissionnaire. La nomination, en son remplacement, de M. Charles Bastid a été ratifiée. M. René Brard, administrateur sortant, a été réélu.

Mines d'or d'Outre-mer
Assemblée ordinaire du 20 juillet 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 octobre 1939)

L'assemblée est présidée par M. Claude Gautheron, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. [Jean] Coueslant et M. [René] Brard.

M. Lengellé est désigné comme secrétaire.

30 actionnaires, possédant 40.715 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemble générale, conformation à l'article 25 de nos statuts, pour vous rendre compte des résultats de l'exercice 1938 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre dernier.

Il convient cependant de vous communiquer auparavant, comme nous avons coutume de le faire chaque année, certains renseignements extraits à votre intention du rapport présenté à la dernière assemblée par la Société des mines d'or de Litcho.

Activité et résultats des Mines d'or de Litcho

Nous vous signalerons, en premier lieu, que la Société des mines d'or de Litcho a, en 1938, par le dépôt auprès du gouvernement siamois d'une dernière demande en concession, épuisé les droits qui restaient à lui attribuer, aux termes du contrat conclu le 17 mars 1933 par votre société avec ce gouvernement. Ce contrat constituait l'élément essentiel de vos apports à la Société des mines d'or de Litcho.

Sans entrer dans le détail des différents travaux poursuivis et entrepris à Litcho, au cours de l'année 1938, il suffit de mentionner les résultats obtenus dans la reconnaissance et la préparation de l'étage 160-840 vers le nord. On se trouve là en présence d'un filon de belle puissance et de belle teneur dont l'exploitation, déjà commencée, s'annonce très rémunératrice. Les résultats obtenus à cet étage ont amené la Société des mines d'or de Litcho à entamer des travaux de reconnaissance à l'aval du niveau 160 par le creusement d'un travers-bancs au niveau 90 ; ce travers-bancs se poursuit actuellement dans des conditions d'avancement satisfaisantes.

D'autre part, afin de réduire les frais de recherches et de prospections, que la complexité des accidents inhérents à la nature irrégulière du filon rend particulièrement onéreux, il a été également décidé d'entreprendre, au cours de cette année, une campagne de sondages. Cette méthode de prospection aura pour objet principal de situer le filon au-delà des accidents qui limitent actuellement la zone exploitable. À Kampoy, les premiers travaux de recherches ont déjà démontré la présence d'un filon de puissance peut-être plus irrégulière qu'à Litcho, mais, par endroits, d'une richesse plus grande encore.

Toutefois, et sans revenir sur les raisons déjà exposées l'an dernier par la Société des mines d'or de Litcho, il ne faut pas ignorer que l'irrégularité de puissance et de teneur qui caractérise le gisement de Litcho, ne permet pas de préciser l'importance de ses réserves de minerai, et rend particulièrement illusoire les évaluations qu'on chercherait à en faire.

Si l'on examine maintenant les résultats de l'exploitation, on constate qu'il a été retiré de la mine, en 1938, 17.390 tonnes, ce qui porte à plus de 50.000 tonnes le tonnage total extrait depuis l'ouverture de l'exploitation.

En ce qui concerne l'usine, il est intéressant de signaler la mise en marche de l'atelier de cyanuration des concentrés. La régularité de fonctionnement de cet atelier a permis de traiter non seulement les concentrés produits au cours de l'année, mais aussi le stock antérieur qui s'était accumulé jusque là. La quantité d'or produit, par amalgamation et cyanuration, s'élève ainsi, pour 1938, à 429.337 grammes, contre 331.799 grammes en 1937.

Sur la base de cette production, en sensible augmentation, et aussi par suite de la hausse du prix de l'or exprimé en francs, le compte d'exploitation de la Société des mines d'or de Litcho se solde, en 1938, par un bénéfice de 9.850.001 fr. 95 contre 5 millions 490.471 fr. 58 en 1937.

Après déduction des frais généraux et de plus de 4.380.000 francs d'amortissements portant sur les travaux de recherches, préparations et prospections, l'assemblée de cette société, qui s'est tenue le 9 juin dernier, a décidé la distribution d'un dividende de 22 francs aux actions et de 89 fr. 40 aux parts.

Nous terminerons enfin le résumé que nous voulions vous faire en vous indiquant que les assureurs de la Société des mines d'or de Litcho ont fait appel du jugement du tribunal de commerce de la Seine qui les condamnait à payer à cette société la somme de £ 12.001.

Présentation et examen du bilan

Il nous reste maintenant, à l'occasion de l'examen du bilan de votre société et des comptes qui s'y rapportent, à vous exposer les raisons qui nous ont conduits, cette année, à en modifier la présentation. Si vous voulez bien adopter notre manière de voir, nous vous demanderons de ratifier, par le vote d'une résolution appropriée, les nouvelles dispositions qui en résultent.

Il s'agit, en l'espèce, du poste de votre bilan qui, depuis la réorganisation de votre société intervenue en 1934 par voie de réduction de capital, groupe sous une appellation d'ensemble Portefeuille et participation, les deux éléments essentiels de votre actif.

Cette présentation des comptes offrait le double inconvénient de confondre chacun des éléments composant ce poste et de n'en pas faire apparaître au bilan la valeur individuelle. Car, en ce qui concerne le Portefeuille l'évaluation légitime qu'on peut en faire maintenant, en prenant pour base de calcul les cours cotés au 31 décembre dernier, fait ressortir une plus-value de 7.287.107 fr. 50 par rapport à l'estimation jusqu'ici faite au prix de revient.

Quant à la participation, et nous vous l'avons signalé dans chacun de nos précédents rapports, il convient, à l'inverse du Portefeuille, de lui faire supporter une forte dépréciation afin de la ramener à un chiffre qui corresponde plus exactement à sa valeur probable de réalisation.

Or, s'il résulte des textes consultés et des avis recueillis depuis votre assemblée de l'an dernier, qu'il n'est pas permis, ainsi qu'on pouvait le souhaiter, de compenser les pertes de la Participation par la plus-value du Portefeuille, rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait état de cette plus-value à l'actif, à conditions toutefois de constituer au passif une provision d'un égal montant. Cette provision doit d'ailleurs rester indisponible dans la mesure où la plus-value qu'elle représente n'aura pas été réalisée.

En ce qui concerne la participation, les éléments d'appréciation dont nous disposons aujourd'hui, nous amènent à considérer ce poste comme affecté, sauf circonstances imprévisibles, d'une perte définitive de l'ordre de quatre à quatre millions et demi. Nous estimons donc qu'il convient d'en fixer la valeur probable de réalisation à 3 millions de francs et de porter en amortissement définitif 4.318.070 fr. 08. Nous tenons d'ailleurs à préciser que cette évaluation reste optimiste et, par conséquent, susceptible d'être affectée d'une nouvelle dépréciation, lors de la réalisation de l'actif correspondant. La perte ainsi accusée cette année, augmentée de celle déjà représentée par le jeu du précédent amortissement de 5 %, portera à 5 millions 500.000 francs environ l'abattement qu'il y a lieu de faire subir à l'évaluation de cet élément d'actif.

Telles sont, Messieurs, les modifications que nous vous proposons d'apporter à la présentation du bilan de l'exercice 1938 et aux méthodes dévaluation de deux de ses principaux postes.

Réduction du capital par rachat et annulation d'actions

Mais là ne doit pas se borner, à notre avis, l'assainissement de votre bilan. Dans les circonstances actuelles, et devant l'amélioration des résultats obtenus par la Société des mines d'or de Litcho, nous considérons n'avoir à vous proposer de meilleur emploi des disponibilités que ces résultats nous procurent, que de les consacrer au rachat d'un certain nombre d'actions de votre société, afin de procéder à une réduction corrélative de notre capital. Nous nous réservons donc de vous réunir prochainement en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de donner à votre conseil, en conformité de l'article 8 des statuts, l'autorisation nécessaire à ce rachat d'actions que nous envisageons aux fins d'annulation.

La réduction de capital, ainsi progressivement réalisée, permettra d'entreprendre un amortissement des pertes enregistrées plus rapide que celui de 5 % que vous aviez décidé d'imputer pour la première fois aux comptes de l'exercice 1935 et auquel nous vous proposons maintenant de renoncer.

Le poste Créditeurs divers

Avant de laisser à vos commissaires le soin de vous donner dans leurs rapports les explications qu'appellent les divers mouvements de comptes intervenus d'un exercice à l'autre, il y a lieu d'attirer votre attention sur l'un des postes du passif, les Créditeurs divers. Figurant au bilan pour 82.061 fr. 97, ce poste renferme, entre autres, une somme de 66.000 francs.

Il s'agit là des conséquences d'une mission organisée en 1930 à l'étranger. Les difficultés financières éprouvées dès 1931 par votre société, nous avaient obligés de décider le rappel de la mission, peu de temps après le commencement des premiers travaux de recherches, qui ne semblaient d'ailleurs présenter que peu d'intérêt. L'organisation de cette mission avait cependant nécessité le concours d'un personnel qualifié et l'utilisation d'un matériel approprié qui nous avaient été prêtés, l'un et l'autre, par une société locale. Alors que nous avions tout lieu de considérer que cette affaire ne dût comporter aucune suite, nous avons été saisis, dans le courant de l'année dernière, d'une réclamation tout à fait inattendue de la part des représentants de cette société locale. L'ancienneté de cette affaire et son éloignement ont rendu très difficile la réfutation des éléments du litige ainsi soulevé, Néanmoins, nous avons réussi à ramener, par voie d'arbitrage, à de plus justes proportions, l'indemnité que notre adversaire prétendait faire porter sur des sommes bien plus considérables encore que celle finalement incorporée au compte des Créditeurs divers. Par voie de conséquence, nous avons passé au compte de Pertes et profits de l'exercice 1938 une provision destinée à couvrir le règlement de cette affaire qui est définitivement intervenu depuis lors, ainsi que le signale le rapport de vos commissaires.

Questions à l'ordre du jour

L'un de vos administrateurs, M. Marc Dandolo, s'est vu contraint, pour raison de santé, de résigner les fonctions qu'il assumait avec tant de désintéressement depuis plusieurs années. Nous sommes persuadés que vous serez unanimes à vous associer à votre conseil pour lui exprimer tous les regrets que nous éprouvons de sa décision. On ne peut oublier, en effet, le précieux concours que M. Dandolo n'avait cessé d'apporter à la Société des mines d'or d'Outre-Mer, en particulier dans la période la plus critique de son activité sociale, et notamment lors de la constitution du Syndicat d'Études de Litcho.

En remplacement de cet administrateur démissionnaire, et en conformité de l'article 17 de vos statuts, nous soumettons à la ratification de vos suffrages, la nomination comme administrateur de M. Charles Bastid, ancien élève de l'École polytechnique [ing. T.P. en Indochine]. Votre conseil a, en effet, estimé que les fonctions occupées, pendant plusieurs années, par M. Bastid en qualité de directeur d'importantes exploitations minières en Extrême-Orient [dir. gén. Étains et wolfram du Tonkin (EWT) et Étains de Pia-Ouac], lui dictaient tout particulièrement la décision qu'il a prise de retenir sa candidature.

D'autre part, et conformément aux dispositions statutaires, nous proposons également à vos suffrages, le renouvellement, pour une durée de six années, du mandat de votre administrateur sortant, M. René Brard.

Nous vous rappelons que vous avez, l'année dernière, conformément à la nouvelle législation, nommé commissaires. MM. Victor Klein et Adrien Debon, pour les exercices 1938-1939 et 1940. Il n'y a donc pas lieu, cette année, de renouveler leur mandat.

Enfin, en ce qui concerne l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte qu'il n'a pas été fait usage des autorisations accordées, lors de votre précédente assemblée que pour les opérations d'ordre courant. Vos commissaires aux comptes ont d'ailleurs établi, en conformité de l'article 34 de ladite loi, modifiés par le décret-loi du 8 août 1935, le rapport imposé à ce sujet.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais de premier établissement	1 00
Impôts à recouvrer sur titres	273.683 81
Débiteurs divers	3.566 97
Portefeuille-titres	8.842.350 00
Participation	3 700.000 00
Caisse et Banques	43.843 08
	<u>12.163.445 91</u>
Comptes de résultats :	
Pertes des exercices antérieurs	1.214.545 10
Pertes de l'exercice 1938	4.931.178 46
	<u>17.769.169 67</u>

PASSIF	
Capital	19.400.000 00
Créditeurs divers	82 061 97
Provision indisponible pour fluctuations des cours sur portefeuille	7.287.107 05
	<u>17.769.169 67</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	66.945 65
Amortissement sur compte participation	4.318.070 08
Pertes accidentelles	7.508 50
Provision pour affaire contentieuse en cours	66.000 00
	<u>4.458.524 23</u>
CRÉDIT	
Revenus du portefeuille	67.266 00
Intérêts et agios	79 77
Solde débiteur	4.391.178 46
	<u>4.458.524 23</u>

Le 3 janvier 1941 un administrateur provisoire (?) est nommé et la société est dissoute le 15 avril 1942 avec finalisation le 8 mai 1942 (Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire INALCO, 2013).

MINES D'OR D'OUTRE-MER (*Le Journal*, 16 février 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1940, faisant apparaître un bénéfice de 398.325 fr., qui a été affecté à l'amortissement partiel des pertes antérieures, se trouvant ramenée à 4.754.033 fr.

Une assemblée extraordinaire, convoquée pour se prononcer sur la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, n'a pu se tenir faute de « quorum » et a été reportée à une date ultérieure.